

BE-A0523_713854_714200_FRE

Inventaire des archives de la famille Morlet
et de ses alliés, fin X^{IV}e siècle - X^{VIII}e siècle



Het Rijksarchief in België
Archives de l'État en Belgique
Das Staatsarchiv in Belgien
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:.....	3
Consultation et utilisation.....	4
Recommandations pour l'utilisation.....	4
Histoire du producteur et des archives.....	5
Producteur d'archives.....	5
Nom.....	5
Historique.....	5
Archives.....	7
Contenu et structure.....	8
Contenu.....	8
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS.....	9
I. Biens professionnels et publics des membres des familles Morlet, Feuille et Hastier.....	9
II. Procès au sujet de marchandises livrées à Michel Morlet ou à des membres de la famille Feuille et autres affaires en découlant.....	11
III. Procès mettant en cause des membres des familles Morlet, Feuille et Hastier.....	13
A. Procès concernant des biens.....	13
B. Procès concernant des dettes en argent.....	13
C. Procès concernant des rentes.....	14
IV. Procès entre Michel Morlet, Joseph Feuille et son épouse, d'une part et Henri Simon, ses successeurs, les Dony, au sujet de biens situés à Jehay-Bodegnée.....	18
62 - 63 Devant les Échevins de Liège : Michel Morlet contre Jean Dony, résidant à Bodegnée, au sujet de l'antériorité des prétentions des parties sur les biens qui appartinrent à Henri Simon, puis à la veuve de Martin Dony. 21 avril 1714 - 10 octobre 1737.....	19
V. Procès opposant entre eux les frères Feuille (intervention de Jean-François Hansotte, Gaspard Hastier et leurs allies par mariage).....	20
A. Succession de Marie-Anne Dampsin, leur mère et belle-mère.....	20
B. Biens de Martin Feuille.....	20
C. Succession de Martin et d'Hubert-François Feuille.....	21
VI. Procès entre Joseph Feuille (puis sa veuve, puis Gaspard Hastier) et Michel Morlet, pour non-remboursement d'un capital dû par le second au premier et autres affaires en découlant.....	23
VII. Divers.....	25

Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:
Famille Morlet (Huy)

Période:
Fin XVe siècle - XVIIIe siècle

Numéro du bloc d'archives:
BE-A0523.7996

Etendue:

- Dernière cote d'inventaire: 88.00
- Etendue inventoriée: 1.46 m
- Numéros: 90.00

Dépôt d'archives:
Archives de l'Etat à Liège

Consultation et utilisation

RECOMMANDATIONS POUR L'UTILISATION

Le dépouillement attentif de ces pièces de procédure éclairera très bien l'histoire d'une famille typique de la bourgeoisie commerçante aisée de Huy de la fin du XVIIe et de la première moitié du XVIIIe siècle. Des parents plus éloignés des principaux personnages menèrent, en différents endroits, des activités professionnelles non négligeables et le présent fonds fournit à leur sujet des données biographiques intéressantes.

Histoire du producteur et des archives

PRODUCTEUR D'ARCHIVES

NOM

Famille Morlet (Huy).

HISTORIQUE

Fils de cirier ¹et cirier lui-même, Michel-Martin, dit Michel Morlet ²fournit, comme son père, le luminaire de l'église Saint-Germain ³. Comme lui également, il fut mambour de cette église ⁴. À titre de sondit père ⁵, Morlet avait fait relief du métier des merciers, dès 1687. En juillet 1690, il était choisi comme gouverneur de cette corporation, de la part des députés du prince-évêque, à la rénovation du Magistrat ⁶. En 1697, il était lieutenant d'une compagnie de bourgeois de la ville de Huy ⁷.

Habituellement qualifié de marchand, bourgeois de Huy, Michel Morlet habitait à la rue Neuve ⁸. Le 20 juin 1733, le prince-évêque de Liège le nomma membre de la chambre de Saint-Hubert à Huy, en tant que marchand aisé ⁹. Les autres membres de cette chambre refusèrent d'entériner la désignation et il s'ensuivit des requêtes au prince-évêque de Liège. Nous ignorons malheureusement l'issue du conflit.

Des alliances matrimoniales successives ont uni les Morlet à des familles représentant d'autres sphères de la bourgeoisie (notables, artisans-commerçants) de Huy ou des environs ¹⁰:

-
- 1 Son père, Roland Morlet, fut baptisé à l'église Saint-Germain à Huy, le 4 août 1624 (AÉL, Registres paroissiaux de Huy, n°61, f°64) ; il mourut le 24 janvier 1709 et fut enterré dans la même église (AÉL, Registres paroissiaux de Huy, n° 64, p. 36).
 - 2 Baptisé le 29 septembre 1665 à l'église Saint-Germain à Huy (AÉL, Registres paroissiaux de Huy, n° 62, f°36) ; décédé le 29 août 1746 et enterré dans la même église (AÉL, Registres paroissiaux de Huy, n°64, p. 46).
 - 3 Voir, entre-autres : annexes aux comptes de la paroisse Saint-Germain de 1686-1687 et 1687-1688, de 1699-1700 et de 1730-1734 (AÉL, Paroisse Saint-Germain à Huy, n° 54).
 - 4 Roland Morlet est cité comme mambour en 1666-1667 et 1668-1669 (AÉL, Paroisse Saint-Germain à Huy, n° 33), Michel en 1725 (n° 34), 1726 (n° 54), 1732 (n°41) et 1733-1734 (n° 53).
 - 5 AÉL, Ville de Huy (Ancien Régime), n°358, f°42v°.
 - 6 AÉL, Ville de Huy (Ancien Régime), n°358, f°47v°.
 - 7 AÉL, Famille Morlet (Huy), n° 29 (acte du 5 janvier1697).
 - 8 AÉL, Ville de Huy (Ancien Régime), n° 281, p. 68 ; AÉL, Famille Morlet (Huy), n° 5.
 - 9 Selon le règlement touchant la magistrature de la ville de Huy de 1715, la chambre de Saint-Hubert (Mascliers) devait comprendre douze personnes : sept des plus anciennes et honorables familles, qui ont été dans les charges honorables, eux ou leurs ancêtres, gradués , bourgeois, lettrés, vivant de leur revenu ou marchands non artisans âgés de vingt-cinq ans pour le moins et de cinq artisans âgés de trente ans pour le moins ; AÉL, Ville de Huy (Ancien Régime), n° 10.
 - 10 Lors des naissances d'enfants de familles Morlet et alliées, il n'est pas rare qu'aient été choisis comme parrains des chanoines des collégiales de Huy ou d'Amay, des bourgmestres de Huy, des avocats, des officiers, etc.

1°) Roland Morlet avait épousé, le 29 octobre 1670, Marguerite Plumeret, sœur aînée de Joseph Plumeret, maître-fondeur de cloches. Jean Morlet, frère de Michel, puis Joseph Thomas-Dawir, son beau-frère, continueront à Huy cette activité familiale ¹¹.

2°) Michel Morlet contractera, le 2 août 1687 ¹², un premier mariage avec Marguerite Piérard, d'Amay ¹³, nièce de Jean Piérard, prieur de Corphalie ¹⁴.

3°) D'un second mariage avec Marie Tatas ¹⁵, il aura, entre autres enfants, une fille Marie-Thérèse ¹⁶, qui épousera le 17 septembre 1731, à l'église d'Amay ¹⁷, Dieudonné-Joseph, dit Joseph Feuille.

Le père de ce dernier, Dominique Fogle ou Fogle (d'où Feuille), dit la Rose, était originaire de la région de Naples ¹⁸. Bourgeois de Huy, marchand, brasseur, Dominique Feuille possédait à la rue Neuve, un immeuble situé *au piedde pont de Meuse, portant l'enseigne du Grand Cygne, consistant en maison, boutique, chambre, grenier, caves, escallié, en quelle il y a une pompe à l'eau, appendices et appartenances*¹⁹. En 1710, on y annexa une brassine²⁰. Dominique Feuille avait *unetrés bonne negoce, vivant comodieusement*²¹. Il avait aussi fait bâtir, toujours dans la rue Neuve, un immeuble d'un coût de plus de 2000 florins de Brabant ²². En 1722, il était lieutenant de la compagnie des anciens arquebusiers de Huy ²³. Il mourut le 3 mars 1728 et fut enterré dans l'église Saint-Germain à Huy ²⁴.

Son fils Joseph, d'abord engagé à l'armée ²⁵, fait relief du métier des merciers en 1727 ²⁶. Il succédera à ses parents dans leurs activités de marchands ²⁷ et de

11 E. TELLIER, Cloches et Carillons de la Collégiale Notre-Dame de Huy, Huy, 1969, p. 16-17.

12 Ce mariage fut contracté dans la chapelle de Corphalie ; AÉL, Famille Morlet (Huy), n° 81.

13 Baptisée à Amay le 26 janvier 1663 (AÉL, Registres paroissiaux d'Amay, n° 1, p. 265), décédée à Huy le 12 juillet 1693 et enterrée dans l'église Saint-Mengold (AÉL, Registres paroissiaux de Huy, n° 38, f°128).

14 Décédé à Amay le 19 juin 1696 ; AÉL, Registres paroissiaux d'Amay, n° 3, p. 9.

15 Dates de naissance, de mariage et de décès inconnues.

16 Baptisée le 5 janvier 1695 à l'église Saint-Mengold à Huy ; AÉL, Registres paroissiaux de Huy, n° 38, f°17.

17 AÉL, Registres paroissiaux de Huy, n° 64, p. 10. Joseph Feuille fut baptisé à l'église Saint-Germain à Huy le 19 septembre 1703 (AÉL, Registres paroissiaux de Huy, n° 62, f°75). Il mourut en juin 1740 (AÉL, Famille Morlet (Huy), n° 74). À propos de son mariage avec Marie Thérèse Morlet, un de ses frères, Hubert-François Feuille, expatrié en Espagne, écrivait, le 4 août 1738, à un autre frère, Dominique, prêtre : il m'a parut que la fille du cirrié, la bossue, n'étoit pas en age egal avec mon frère Joseph et que il ne pourrons (sic) pas avoir des enfants si c'es la bossue ; AÉL, Famille Morlet (Huy), n° 74.

18 Lors de son inscription au métier des merciers, en 1694, il est dit natif d'Athe (AÉL, Ville de Huy (Ancien Régime), n° 358, f°54); dans son contrat de mariage (3 janvier 1695), on le dit originaire de la cité de Naples (AÉL, Famille Morlet (Huy), n° 67).

19 AÉL, Famille Morlet (Huy), n° 20. Cet immeuble était situé en face de la maison du Pot d'Étain. La maison du Grand Cygne semble être appelée plus tard maison à l'enseigne de Saint-Lambert ; AÉL, Famille Morlet (Huy), n°20.

20 AÉL, Famille Morlet (Huy), n° 20.

21 AÉL, Famille Morlet (Huy), n° 11.

22 AÉL, Famille Morlet (Huy), n°11.

23 Document du 31 août 1722 ; AÉL, Famille Morlet (Huy), n° 42.

24 AÉL, Registres paroissiaux de Huy, n°64 p. 40.

25 AÉL, Famille Morlet (Huy), n°67 : sa mère at déboursez ... des argents considérables pour lui racheter son congé et pour le retirer des troupes dans quelles il était engagez.

26 AÉL, Ville de Huy (Ancien Régime), n° 64, p. 40.

27 Sa mère, Marie-Anne Dampsin, morte le 30 mai 1735, fut enterrée dans l'église Saint-

brasseurs ²⁸. Il sera également cirier ²⁹ après son mariage avec Marie-Thérèse Morlet et remplacera son beau-père en tant que *marchand de cyre, de flambaux et le reste*³⁰. De 1737 à 1739, Joseph Feuille sera *mambourde* la confrérie Saint-Roch à l'église Saint-Germain à Huy ³¹. Comme son beau-père, Michel Morlet, il a joué un rôle éminent dans le cadre paroissial.

4°) En secondes noces, Marie-Thérèse Morlet épousera Gaspar Hastier ³². Né à Ahin, le 15 octobre 1702 ³³, celui-ci réside cependant alors à Huy depuis plus de 15 ans ³⁴. En 1743, il acquiert la *moitié part* du métier des merciers, à *tiltre de Marie-Thérèse Morlet, fille de Michel Morlet, plein maître*³⁵. Gaspard Hastier poursuivra les activités professionnelles de Joseph Feuille. Il mourra le 18 octobre 1753 et sera enterré dans l'église Saint-Germain à Huy ³⁶. Hastier aura à ce moment, crée une fondation dans cette église ³⁷.

Cette introduction fournira, nous l'espérons, aux futurs chercheurs, un support à leurs recherches concernant les familles commerçantes de la rue Neuve à Huy unies entre elles par mariages et étroitement impliquées dans la vie de la paroisse Saint-Germain. Des parents plus éloignés des principaux personnages menèrent aussi, en différents endroits, des activités professionnelles non négligeables ³⁸.

ARCHIVES

En classant un supplément d'archives des paroisses hutoises, nous avons eu la bonne fortune d'y découvrir un lot de documents relatifs à la famille Morlet et à ses alliés. Il semble que ces archives aient été abandonnées parmi celles de la paroisse Saint-Germain à Huy par Michel Morlet et par ses gendres, Joseph Feuille, puis Gaspard Hastier. Comme son beau-père, Michel Morlet, Joseph Feuille a joué un rôle éminent dans le cadre paroissial, ce qui explique, à nos yeux la présence d'archives concernant sa famille dans les documents de la paroisse.

Germain à Huy (AÉL, Registres paroissiaux de Huy, n° 64, p. 41). Les denrées vendues par les Feuille étaient extrêmement diverses (bradevin, genièvre, huile de navette, sucre, chocolat, fromage, amidon cordon, chandelles, etc...) ; AÉL, Famille Morlet (Huy), n° 6 et 25.

28 Il reprendra la maison, brassine et dépendances de son père ; document du 29 janvier 1737 dans AÉL, Famille Morlet (Huy), n° 71.

29 AÉL, Famille Morlet (Huy), n° 67.

30 AÉL, Famille Morlet (Huy), n° 5.

31 AÉL, Paroisse Saint-Germain à Huy, n° 42.

32 Le 16 janvier 1743, à l'église Saint-Germain, à Huy (AÉL, Registres paroissiaux de Huy, n° 64, p. 12).

33 AÉL, Registres paroissiaux de Ben-Ahin, n° 1, p. 72.

34 AÉL, Famille Morlet (Huy), n° 74, f°198.

35 AÉL, Ville de Huy (Ancien Régime), n° 358, f°111.

36 AÉL, Registres paroissiaux de Huy, n° 64, p. 48. Marie-Thérèse Morlet était décédée, le 21 août de la même année et elle avait également été enterrée à Saint-Germain ; AÉL, Registres paroissiaux de Huy, n° 64, p. 48.

37 AÉL, Paroisse Saint-Germain à Huy, n° 40.

38 Voir tableaux généalogiques et index biographique en annexes.

Contenu et structure

CONTENU

Il s'agit essentiellement de pièces de procédure.

Description des séries et des éléments

- I. BIENS PROFESSIONNELS ET PUBLICS DES MEMBRES DES FAMILLES MORLET, FEUILLE ET HASTIER
- 1 Registre aux rentes appartenant à Michel Morlet. 1694-1739.
1 volume
 - 2 Quittances pour paiement d'impôts par Michel Morlet. 1696-1703.
1 chemise
 - 3 Documents relatifs à la succession de Pierre-François Morlet, chanoine de Visé, au profit de son frère, Michel Morlet. 1727.
3 pièces et 1 chemise
 - 4 Brouillon d'un livre de comptes de Michel Morlet. 1731-1739.
1 cahier
 - 5 Désignation de Michel Morlet en qualité de membre de la chambre de Saint-Hubert de la ville de Huy. Juin 1733 - juillet 1733.
1 chemise
 - 5 /bis Registre aux rentes et revenus appartenant à Dominique Feuille, marchand, bourgeois de Huy. 1710 - 1735.
1 volume
 - 6 Brouillon d'un livre de comptes de Joseph Feuille. 1730 - 1737.
1 cahier
 - 7 Registre aux rentes appartenant à Joseph Feuille, puis à Gaspard Hastier. 1739 - 1753.
1 volume
 - 8 Quittances pour paiement de rentes dues par les Hastier à la chapelle de Saint-Léonard et aux curés d'Ahin et de Beaufort. 1713 - 1752.
1 chemise
 - 8 /bis Livre de comptes journaliers des denrées (brandevin, genièvre, aliments, flambeaux, etc.) vendues sans doute par Gaspard Hastier. 1744 - 1748.
1 volume
 - 9 Registre de Gaspard Hastier contenant les paies des fournitures en genièvre et en anis livrées par Mademoiselle et Monsieur Bastin. 1744 - 1750.
1 volume

- 10 Lettres et quittances relatives à des fournitures de marchandises faites à des Morlet, Feuille et Hastier. 1690 - 1748. 1 chemise
- 11 Documents divers relatifs à des membres des familles Morlet, Feuille, Hastier et Hansotte. [Fin XVIIe siècle - moitié XVIIIe siècle]. 1 chemise

II. PROCÈS AU SUJET DE MARCHANDISES LIVRÉES À MICHEL MORLET OU À DES MEMBRES DE LA FAMILLE FEUILLE ET AUTRES AFFAIRES EN DÉCOULANT

- 12 Devant le Conseil communal de Huy : Dominique Feuille père contre Gilles Léonard, *repreneur* de l'impôt sur le brandevin et le tabac dans la ville de Huy, pour fraude du premier sur 3 bouteilles de brandevin. 1695 - 1701.
1 chemise
- 13 Devant la Cour de Huy-Petite : Dominique Feuille père contre Gilles Gritte pour avoir restitution de 8 1/2 écus prêtés à celui-ci par le premier et avoir paiement de vin et de brandevin à lui fournis à crédit. 1698 - 1699.
1 chemise
- 14 Devant les Échevins de Liège : Jérôme Dardenne, marchand de Liège, *acteur*, contre Michel Morlet, *ajourné*, pour non-paiement d'environ 74 florins de Brabant restant dus de marchandises lui vendues à crédit. 1704 - 1715.
1 chemise
- 15 Devant les Échevins de Liège : Jérôme Dardenne, *resaisi ens biens* de Michel Morlet, fait défense à ses débiteurs de lui payer ou *redimer* quoi que ce soit : à Pacquot, écolâtre d'Amay (s.d.), à Jean Rolland, d'Amay (1704-1705), à la veuve de Georges Jadoul et à Dister, son *intervenant* (1704-1706), à Noël de Flohimont, dit Delthour, de Terwagne (1706), à Antoine Houbin, d'Amay (1706-1707), à Nicolas Constant, d'Amay (1706-1713), à Remy De Stexhe (1708-1709). 1704 - 1713.
1 chemise
- 16 Devant les Échevins de Liège : Jean Bartholomé, *acteur*, contre la veuve de Dominique Feuille pour contraindre celle-ci à lui payer une pièce de brandevin contenant 375 1/2 pots, livrée au prix de 8 1/2 patards le pot, ainsi que le restant d'une pièce livrée précédemment. Juillet 1728.
1 chemise
- 17 Devant la Cour de Huy-Petite : Joseph Feuille contre Pierre Dandenne pour contraindre celui-ci au paiement de 155 florins 3 patars 1 liard pour marchandises vendues à crédit à son épouse (mars 1736 - mai 1736) et appel devant les Échevins de Liège (juin 1736 - octobre 1736). 1736.
1 chemise
- 18 Mademoiselle Nanteulle réclame à Gaspard Hastier (en tant que mari de la veuve Feuille) le paiement de fournitures de brandevin

faites à Joseph Feuille. 1747.

4 pièces

III. PROCÈS METTANT EN CAUSE DES MEMBRES DES FAMILLES MORLET, FEUILLE ET HASTIER

A. PROCÈS CONCERNANT DES BIENS

- 19 Devant les Échevins de Liège : Michel Morlet, en tant que *rendeurde* la maison et des biens de Gossuin Valentin, à Amay, contre Jacques Destexhe et Winand Dony, mayor du ban d'Amay, pour faire examiner en cour la prétendue *saisine* en vertu de laquelle ils veulent entrer en possession de ces biens. 1698.
1 chemise
- 20 Devant la Cour de Huy-Petite : Dominique Feuille Ore, dit la Rose, contre les bourgmestres Hocx, Ancion et consorts qui demandent d'apporter en cour les titres en vertu desquels il possède la maison du *Grand Cygne* située à la rue Neuve, près du pont de Huy, et défendent, entretemps, de faire un quelconque travail à l'immeuble (1699 - 1710). En annexe : *états* pour travaux exécutés aux maisons Feuille, à la rue Neuve, à Huy (1697 - 1748). 1697-1748.
1 chemise
- 21 Devant la Cour de Huy-Grande et le Tribunal des XXII : Jean Dethier, de Ciplet, contre Michel Morlet au sujet d'une jument baie détenue par celui-ci, provenant de Jean Dethier et dont celui-ci prétend être le propriétaire. 1737-1738 et 1745.
1 chemise
- #### B. PROCÈS CONCERNANT DES DETTES EN ARGENT
- 22 Devant la Cour de Huy-Petite, celle du ban de Meeffe et les Échevins de Liège : François Rochefort, marchand, bourgeois de Huy, contre Michel Morlet pour non-paiement de 3 florins de Brabant dus par celui-ci pour une marmite de cuivre achetée à crédit. 1706 - 1710.
1 chemise
- 23 Devant les Échevins de Liège : Michel Morlet, *ajournant*, contre Nicolas Constant, pour obtenir le paiement du loyer d'une prairie louée par le second au premier. 1712 - 1715.
1 chemise
- 24 Devant la Cour de Huy-Petite : Dominique Feuille père contre Pierre Thomas, tonnelier, père et *mambourde* Thérèse Thomas, pour avoir restitution d'une somme d'argent et d'accessoires vestimentaires que Dieudonné Feuille à donnés a Thérèse. 1727.
1 chemise
- 25 Devant les Échevins de Liège : appel de la cause précédente. 1727

- 1730.

1 chemise

- 26 Devant les Échevins de Liège : Michel Morlet contre Pierre Meunier pour contraindre celui-ci à expliquer pourquoi il a défendu au bourgmestre de Favereau de laisser *sortir de ses mains* 2/3 de 4500 florins appartenant à Michel Morlet et à sa fille, provenant du rachat opéré par la cité de Liège d'une rente de 166 florins, de l'héritage d'Aldegonde Morlet. 1729 - 1730.
- 1 chemise
- 27 Devant l'Official de Liège (?) : Michel Morlet contre le chapitre d'Amay, pour non-paiement de son salaire pour un travail exécuté. 1734 - 1737.
- 1 chemise
- 28 Devant les Échevins de Liège : François Lavacherie, fondeur de cloches à Louvain [Leuven], contre Michel Morlet, pour non-paiement de 200 florins de Brabant que celui-ci devait lui livrer avant la Purification 1738, relativement à un acte conclu entre eux devant le notaire N. Hardy, le 18 novembre 1737. 1737 - 1746.
- 1 chemise
- C. PROCÈS CONCERNANT DES RENTES*
- 29 Devant les Échevins de Liège : Michel Morlet contre Madame de Rochelée, avouée d'Amay, pour non-paiement d'une rente. 1696 - 1702.
- 1 chemise
- 30 Devant les Échevins de Liège : Michel Morlet contre Valentin Gossuin, pour non-paiement d'une rente. 1697 - 1698.
- 1 chemise
- 31 Devant les Échevins de Liège : Michel Morlet, puis Gaspard Hastier contre Dister, d'Amay, puis sa veuve, pour non-paiement d'une rente. 1697 - 1749.
- 1 chemise
- 32 Devant les Échevins de Liège : Michel Morlet, veuf de Marguerite Piérard et, en cette qualité, représentant les Communs Pauvres d'Amay, contre la veuve de Georges Jadoul, pour non-paiement d'une rente. 1698 - 1704.
- 1 chemise
- 33 Devant les Échevins de Liège : Michel Morlet contre Remy Destexhe, pour non-paiement de la moitié d'une rente foncière. 1698 - 1717.

-
- 1 chemise
- 34 Devant les Échevins de Liège : Guillaume-Adam Henneau, pasteur de Verlaine et Jacques Royer, *mambourde* l'église et des malades du lieu contre Michel Morlet, N. Henrard et consorts, pour non-paiement d'une rente. 1700.
- 4 pièces
- 35 Devant la cour jurée des Communs Pauvres d'Amay : Michel Morlet contre Gilles Pacquot, chanoine et écolâtre d'Amay, ou *le repreneur* de la dîme des Communs Pauvres, pour non-paiement d'une rente. 1700 - 1709.
- 3 pièces
- 36 Devant les Échevins de Liège : Michel Morlet contre Puraye, successeur d'Helwart, pour l'obliger à *purger la saisine* d'une propriété située à Amay, cédée par Morlet et Dister (*mambourde* Marie-Thérèse, fille du précédent) à Helwart et grevée d'une rente annuelle de 20 florins de Brabant que celui-ci a cessé de payer à un moment donné, d'où *saisine*. [Après 1720].
- 3 pièces
- 37 Devant les Échevins de Liège : Joseph Feuille contre Antoine Gaillard, vigneron, bourgeois de Huy, pour non-paiement d'une rente. Devant la Cour de Huy-Petite : Joseph Feuille, *resaisidans* les vignes d'Antoine Gaillard, interdit à Guillaume Gobin et à ceux *tirant droit d'iceluide* lui payer ou *redimer* désormais une rente qu'il lui doit. 1722.
- 1 chemise
- 38 Devant les Échevins de Liège : la veuve de Dominique Feuille père, représentant par transport et *surrogation* Mathieu Grandjean, contre Philippe Le Keux, de Halbosart, pour non-paiement d'une rente. 1731.
- 1 chemise
- 39 Devant les Échevins de Liège : Michel Morlet contre de Léonard, chanoine et écolâtre d'Amay, pour non-paiement d'une rente. 1733 - 1734.
- 1 chemise
- 40 Devant l'Official de Liège : Guillaume Tinlot, *acteur*, en tant que légataire de Renier Florent Frésart, notaire et héritier de feu son fils, Érasme Gaspard Tinlot, aussi notaire, mort intestat, contre Michel Morlet, pour le contraindre au paiement d'environ 124 florins de Brabant dus auxdits notaires par Morlet. Ils l'ont servi contre le prévôt et chapitre d'Amay, en diverses instances, devant divers juges. 1736 - 1738.
- 4 pièces

-
- 41 Devant les Échevins de Liège : Joseph Feuille, *acteur*, contre la veuve d'Antoine Hansotte, pour non-paiement d'une rente. 1737.
1 chemise
- 42 Devant la Cour de Huy-Petite : Joseph Feuille, en tant que *mambourd'*Hubert François, son frère expatrié, contre la veuve Ferez, pour non-paiement d'une rente. 1737.
1 chemise
- 43 Devant la Cour de Wanze : Joseph Feuille contre Louis Sprimont, de Fumal, représentant Martin Goyret, puis sa veuve, pour non-paiement d'une rente. 1737 - 1738.
1 chemise
- 44 Devant l'Official de Liège : François-Etienne Puraye, *acteur*, contre Michel Morlet, accusé, pour contraindre celui-ci à lui rendre compte de tout ce qu'il a perçu, qui revenait à son épouse, Jeanne-Marguerite Helwart, parmi les biens et revenus que les deux parties ont en commun à Meeffe et à opérer la division de ceux-ci. 1738 - 1740.
1 chemise
- 45 Devant les Échevins de Liège : Joseph Feuille contre Pierre Renard, du ban de Meeffe, pour le contraindre au paiement d'une rente. 1739.
1 pièce
- 46 Devant les Échevins de Liège : le chanoine Piette contre Gaspard Hastier, au sujet d'une rente due par celui-ci sur la maison du *Grand Cygne*, à la rue Neuve, à Huy. 1743.
1 chemise
- 47 Devant la Cour de Huy-Petite : Dominique Feuille, prêtre, *ajournant*, contre Gaspard Hastier, en tant que mari de la veuve de Joseph Feuille, pour non-paiement de rentes. 1743 - 1745.
1 chemise
- 48 Devant la Cour de Huy-Petite : l'abbesse de la Paix-Dieu, le bourgmestre de Préalles et Gaspard Hastier contre les enfants de feu la veuve Dechamps, pour non-paiement d'une rente. 1744 - 1745.
3 pièces
- 49 Devant les Échevins de Liège : Gaspard Hastier contre l'avocat Mottet, puis les demoiselles Loeffvelt, à propos d'une rente payée conjointement au chapitre de Sclayn avec l'échevin Gruninckx, rente au sujet de laquelle le chapitre a engagé une procédure contre Hastier devant les Échevins de Liège. 1745 - 1749.

-
- 1 chemise
- 50 Devant les Échevins de Liège : Gaspard Hastier contre l'échevin Gruninckx, au sujet d'une rente payée conjointement avec l'avocat Mottet au chapitre de Sclayn. 1745 - 1751.
1 chemise
- 51 Devant les Échevins de Liège : le Chapitre de Sclayn contre Gaspard Hastier, pour non-paiement et relief d'une rente due sur une mesure et un jardin situés derrière la maison du *Grand Cygne*, à Huy. 1745 - 1752.
1 chemise
- 52 Devant les Échevins de Liège : Gaspard Hastier contre Marie-Anne Doupée, au sujet d'une rente assise sur la maison à l'enseigne du *Mouton Blanc*, située dans la rue du Pont d'Avroy, à Liège. 1750 - 1752.
1 chemise
- 53 Devant la Cour du ban de Meeffe : Gaspard Hastier contre les représentants de Pierre Renard, du ban de Meeffe, Jean Joseph Galère, de Lamalle et consorts, pour non-paiement d'une rente. 1752 - 1753.
1 chemise

IV. PROCÈS ENTRE MICHEL MORLET, JOSEPH FEUILLE ET SON ÉPOUSE, D'UNE PART ET HENRI SIMON, SES SUCCESSEURS, LES DONY, AU SUJET DE BIENS SITUÉS À JEHAY-BODEGNÉE

- 54 Devant les Échevins de Liège : Michel Morlet, puis Joseph Feuille et son épouse contre Henri Simon, puis Martin Dony, son épouse et son fils, Jean : pièces relatives à plusieurs actions entre ces parties au sujet de rentes et de biens revendiqués par l'une et l'autre. 1697 - 1738.
1 chemise
- 55 Devant l'Official de Liège : Henri Mathieu Firquet, notaire de la cour épiscopale de Liège, successeur de Paul Waseige, héritier de Jean, son père, réclame à Michel Morlet 24 florins et 17 stuyvers de Brabant dus par ce dernier à Waseige père, qui le servit comme notaire contre Henri Simon, de Jehay. 1712.
1 chemise
- 56 Devant le Tribunal des XXII : Pierre Binet, mayor de Jehay, contre Jean-Charles Persotte, mayor de Huy-Grande, ainsi que N. Doreye et F. Piette (Michel Morlet *intervenant*), à cause de l'arrestation, à Jehay, d'Henri Simon, habitant du lieu, sans la participation du mayor Binet, par Doreye et Piette, et de sa détention à Huy, dans la prison du mayor Persotte. 1702 - 1703.
1 chemise
- 57 Devant les Échevins de Liège : la veuve du *prélocuteur* Fineau, *actrice*, contre Michel Morlet, *ajourné*, pour le contraindre au paiement de 113 florins 13 patars de Brabant pour frais encourus par Fineau en servant de facteur à Morlet devant la même cour contre Pierre Binet, mayor de Jehay. 1736 - 1739.
1 chemise
- 58 Devant la Cour de Huy-Petite : Michel Morlet contre Persotte, mayor de Huy-Grande, au sujet de l'emprisonnement, dans la *ferme* de ce dernier d'Henri Simon, de Jehay. 1704.
1 chemise
- 59 Devant l'Official de Liège : Michel Morlet contre N. Simon, veuve de Martin Dony, pour non-application de la transaction passée entre les parties, le 27 juillet 1706, devant P. Guillaume, *pléband* d'Amay. 1706 - 1710.
1 chemise
- 60 Devant les Échevins de Liège : Michel Morlet *tenant convaincu* Henri Simon, la veuve Dony et Jean Dony, interdit à leurs débiteurs, Philippe et Laurent Collette, Robert Robert et Servais le Boulanger, de leur payer désormais ou de leur *redimer* quoi que ce

soit sans son consentement. 1710.

1 chemise

- 61 Devant les Échevins de Liège : Michel Morlet contre Jean Rochamps, de Bodegnée, pour se voir déclarer préférable au purgement des biens qui furent possédés par la veuve de Martin Dony et le sont maintenant par son fils, Jean Dony. 1714.

1 chemise

62 - 63 DEVANT LES ÉCHEVINS DE LIÈGE : MICHEL MORLET CONTRE JEAN DONY, RÉSIDANT À BODEGNÉE, AU SUJET DE L'ANTÉRIORITÉ DES PRÉTENTIONS DES PARTIES SUR LES BIENS QUI APPARTINRENT À HENRI SIMON, PUIS À LA VEUVE DE MARTIN DONY. 21 AVRIL 1714 - 10 OCTOBRE 1737.

- 62 21 avril 1714 - 5 décembre 1733.

1 portefeuille

- 63 5 décembre 1733 - 10 octobre 1737.

1 portefeuille

- 64 Devant les Échevins de Liège : le chanoine et avocat de La Tour, ajournant, contre Michel Morlet, pour obliger celui-ci à lui payer 200 florins de Brabant, restants d'honoraires d'avocat à lui dus pour l'avoir servi Jean Dony, ses représentants et autres. 1739.

4 pièces

- 65 Devant les Échevins de Liège : le prélocuteur Constant, acteur, contre Joseph Feuille, représentant Michel Morlet, son beau-père, pour contraindre celui-ci à lui payer 1488 florins 3 liards de Brabant à lui dus pour frais consentis en lui servant de facteur devant la même cour, contre Jean Dony, ses héritiers et plusieurs autres. 1739.

1 chemise

- 66 Devant le Conseil Ordinaire de Liège : Michel Morlet contre Thérèse, Evelette et Marion Dony : appel du procès ayant eu lieu devant les Échevins de Liège au sujet de rentes provenant d'Henri Simon, arrière-grand-père des demoiselles. 1738 - 1740.

1 chemise

V. PROCÈS OPPOSANT ENTRE EUX LES FRÈRES FEUILLE
(INTERVENTION DE JEAN-FRANÇOIS HANSOTTE, GASPARD HASTIER
ET LEURS ALLIES PAR MARIAGE)

A. SUCCESSION DE MARIE-ANNE DAMPSIN, LEUR MÈRE ET BELLE-
MÈRE

- 67 Devant l'Official de Liège : Jean-François Hansotte, acteur, en tant que veuf de Dieudonnée Feuille et en tant que père et mambour d'Antoine Hansotte, contre Dominique Feuille, prêtre, en son nom et au nom de Martin et Hubert-François, ses frères, ainsi que Joseph et Alexandre Feuille, au sujet du partage de l'héritage de Marie-Anne Dampsin, belle-mère et mère des parties en cause. 1735 - 1736.
1 chemise
- 68 Devant l'Official de Liège : le procureur Henri Putzeys, acteur, contre Alexandre Feuille, accusé, pour obtenir de celui-ci le paiement de 5 florins 4 stuyvers 20 sous fortis d'honoraire à lui dus pour avoir servi Feuille dans sa cause contre Jean- François Hansotte. 1736.
1 chemise
- 69 Devant l'Official de Liège : Alexandre Feuille, acteur, contre Joseph Feuille, accusé : le premier demande que lui soit livré l'argent qui lui revient de l'héritage de sa mère et qui serait détenu par Joseph. 1735 - 1737.
1 chemise
- 70 Devant la Cour de Huy-Grande (?) : Joseph Feuille contre Jean-François Hansotte, au sujet d'un acte d'échange passé entre eux. 1737.
1 chemise

B. BIENS DE MARTIN FEUILLE

- 71 Devant l'Official de Liège : Joseph Feuille, *acteur*, choisi par l'official comme *mambour* de son frère Martin, " imbécile ", contre son frère Dominique, prêtre, pour contraindre celui-ci à lui livrer une somme de 2403 florins de Brabant appartenant à Martin et qu'il détient ou à expliquer pourquoi il n'y est pas tenu. 1737 - 1739.
1 chemise
- 72 Devant les Échevins de Liège : Dominique Feuille, prêtre, *ajournant*, contre son frère Joseph, *ajourné*, au sujet de 40 écus déposés entre les mains du lieutenant bailli au quartier de Moha Dewar, somme appartenant à Martin Feuille, que Joseph revendique pour lui-même et dont il prétend interdire l'

*applicat.*1739.

1 chemise

- 73** C. SUCCESSION DE MARTIN ET D'HUBERT-FRANÇOIS FEUILLE
Devant la Cour de Huy-Petite et Statte : Jean-Francois Hansotte, veuf de Dieudonnée Feuille, père et *mambourd'*Antoine, et, en ces qualités, un des représentants de feu Hubert-François Feuille, mort expatrié intestat, fait défense à Gaspard Hastier, époux de la veuve de Joseph Feuille et à Michel Morlet de payer, d'éteindre ou de *redimer*à quelqu'un d'autre que lui la part qui lui revient dans la succession de l'expatrié. 1743.
1 pièce
- 74** Devant l'Official de Liège : le révérend Dominique Feuille, Alexandre Feuille et Jean-François Hansotte contre Gaspard Hastier, en tant que mari de la veuve de Joseph Feuille, mort intestat en Espagne (dont Joseph était le tuteur et curateur). 1744 - 1747.
1 portefeuille
- 75** Devant l'Official de Liège : Gaspard Hastier, en tant que mari et *mambourde* Marie-Thérèse Morlet, veuve de Joseph Feuille, et, en cette qualité, représentant Alexandre, et feus Hubert-François et Martin Feuille contre Jean-François Hansotte, veuf de Dieudonnée Feuille, en son nom et comme *mambour* de son fils Antoine, accusé, pour obtenir cassation d'actes de partage entre Hansotte et Dominique ainsi qu'Alexandre Feuille. 1745 - 1747.
1 chemise
- 76** Devant l'Official de Liège : Gaspard Hastier contre Alexandre Feuille, au sujet de la caution à fournir par celui-ci dans la cause précédente. 1745 - 1747.
1 chemise
- 77** Devant l'Official de Liège : Gaspard Hastier contre le révérend Dominique Feuille, au sujet de la caution à fournir dans la cause précédente. 1745 - 1747.
1 chemise
- 78** Devant l'Official de Liège : Gaspard Hastier fait défense aux débiteurs du révérend Dominique Feuille - et d'Alexandre Feuille - (dont les biens et revenus lui ont été adjugés par un mandement d'arrêt contre étrangers émanant de l'Official, en date du 20 novembre 1745) de leur payer ou *redimer*désormais quoi que ce soit : à Gilles Lorisse et Gilles Modave (août 1747), à Noël Gaillard (août-septembre 1747), à Delporte (août-octobre 1747), à Guillaume Gobin (août-novembre 1747), à Jean-Francois Hansotte (août-novembre 1747). 1747.

1 chemise

VI. PROCÈS ENTRE JOSEPH FEUILLE (PUIS SA VEUVE, PUIS GASPARD HASTIER) ET MICHEL MORLET, POUR NON-REMBOURSEMENT D'UN CAPITAL DÛ PAR LE SECOND AU PREMIER ET AUTRES AFFAIRES EN DÉCOULANT

- 79 Devant les Échevins de Liège : Joseph Feuille contre Michel Morlet : action pour non-remboursement de 4000 florins de Brabant par le second au premier amenant la *saisine* des biens, cens et rentes de Morlet par son gendre. 1739.
1 chemise
- 80 Devant les Échevins de Liège : le *prolocuteur* Constant et Joseph Feuille, comme *resaisi ens biens, cens et rentes* de Michel Morlet mettent ses débiteurs en demeure de leur déclarer les redevances qu'ils payent et leurs interdisent de lui livrer quoi que ce soit, à l'avenir, *non plus qu'à tous autres tirant droits d'iceluy*. 1739-1740.
1 chemise
- a. Mise en demeure générale.
 - b. Action contre Pierre Delvenne.
 - c. Action contre les demoiselles Favereau.
 - d. Action contre Evrard Hosdin, de Meeffe.
 - e. Action contre le chapitre d'Amay.
 - f. Action contre la veuve de Flohimont, de Scry (en fait de Terwagne).
 - g. Action contre Lambert Doupée, action contre Pierpont.
- 81 Devant les Échevins de Liège : Joseph Feuille, puis sa veuve, puis Gaspard Hastier, second mari de celle-ci, si que *resaisis ens biens, cens et rentes* de Michel Morlet, comme Robert Robert, puis sa veuve et ses enfants : les premiers prétendent à une rente de 17 florins de Brabant assise sur une maison située à Jehay, au lieu-dit " En Mont ", payée jadis à Henri Simon dont les biens ont été saisis par Michel Morlet. 1739-1744.
1 chemise
- 82 Devant les Échevins de Liège : Joseph Feuille, puis sa veuve, puis Gaspard Hastier, comme *resaisis ens biens, cens et rentes* de Michel Morlet contre la veuve Flohimont, de Terwagne, puis son fils, pour non-paiement d'une rente. 1739-1744.
1 chemise
- 83 Devant les Échevins de Liège : Joseph Feuille, *resaisi ens biens, cens et rentes* de Michel Morlet fait défense aux enfants de feu François De Tombay de *redimer* une rente qu'il doit à Lambert Doupée, sans son consentement. 1740.
1 pièce
- 84 Devant les Échevins de Liège : Joseph Feuille, *resaisi ens biens, cens et rentes* de Michel Morlet, légataire de feu Pierre-François Morlet, chanoine de la collégiale de Visé, contre Lambert Doupée,

jurisconsulte, pour non-paiement d'une rente. 1740.

1 chemise

VII. DIVERS

- 85 Devant la Cour de Huy-Petite : le bourgmestre et notaire Chaumont contre Gaspard Hastier et son épouse, Marie-Thérèse Morlet, pour les contraindre à reprendre les registres aux paies, *stocks* et papiers déposés chez lui en 1744 et à lui payer des dépenses consenties par lui en les servant dans diverses causes. Septembre-octobre 1748.
3 pièces
- 86 Documents sans rapport direct avec les familles Morlet, Feuille, Hastier et Hansotte. [Fin XVe siècle - XVIIIe siècle].
1 chemise
- 87 Registre aux rentes et autres revenus appartenant à l'exécution testamentaire de Remy Counart, bourgmestre et *rentier* de la ville de Huy. 1572 - 1583.
1 cahier
- 88 Édits impériaux de Maximilien 1er et de Charles-Quint concernant la principauté et le diocèse de Liège. [sd].
1 chemise